

Le Greenhouse Development Rights Framework (GDR)

Si l'humanité veut rester en deçà d'un réchauffement de l'atmosphère de 2 °C, elle devra réduire ses émissions de l'ordre de 80 % d'ici 2050. Mais ce changement est bloqué par les réticences des pays du Nord à changer leur comportement et par l'objectif légitime des pays du Sud à se développer. Pour sortir de cette impasse, un changement de paradigme s'impose : il faut débattre du droit d'émission des personnes et non des pays.

Ainsi, le droit au développement doit être reconnu et aucune contribution ne devrait être demandée aux personnes vivant en pauvreté. Dans de nombreux pays émergents, on trouve des classes moyennes et riches disposant de revenus plus élevés que le seuil minimum. Or, ces riches ne devraient pas avoir le droit de polluer sans limites sous prétexte que leur pays est pauvre. Même dans ce cas, les pays du Nord restent les principaux contributeurs : aux Etats-Unis, près de 95 % de la population se situe au-dessus du niveau de pauvreté global contre environ 5 % en Inde et 20 % en Chine.

Ceci est l'idée centrale du « **Greenhouse Development Rights Framework (GDR)** » développé par Ecoequity et l'Institut de l'environnement de Stockholm (www.ecoequity.org).

Définir le niveau de pauvreté global

Le *niveau de pauvreté global* devrait être au moins supérieur au seuil de pauvreté mondiale (16 US\$ par personne et par jour en parité de pouvoir d'achat). A partir de ce seuil, les maux classiques de la pauvreté – malnutrition, mortalité infantile, faible éducation – commencent à disparaître et les populations atteignent un niveau de vie acceptable au regard des indicateurs des Objectifs du millénaire. Ecoequity a réalisé ses calculs indicatifs en utilisant un niveau de 20 US\$ par personne et par jour (soit 7 500 US\$/personne/an). A partir de ce revenu annuel, une classe moyenne commence à émerger dans les pays du Sud.

L'Indice de capacité-responsabilité (ICR)

Une fois le seuil défini à partir duquel un niveau minimal de développement est assuré, on peut en déduire *la capacité* et *la responsabilité à agir* afin de calculer les obligations nationales dans la lutte contre le changement climatique.

La *capacité à agir* peut être considérée comme le revenu total moins le revenu situé sous le seuil de développement. Ce revenu dépassant ce qui n'est pas requis pour satisfaire les nécessités de la vie quotidienne peut être taxé pour investir dans l'atténuation et l'adaptation. La capacité totale d'un pays est alors définie comme la somme des revenus individuels moins les revenus situés sous ce seuil.

La *responsabilité* peut être considérée comme étant la contribution au problème climatique. Elle est définie à partir des émissions cumulées depuis 1990 en excluant les émissions qui correspondent à la consommation réalisée sous le seuil de développement. Les « émissions du développement », comme les « revenus de développement » ne sont donc pas pris en compte dans la définition des obligations d'un pays à agir contre le changement climatique.

Ainsi, tant la capacité que la responsabilité sont définies au niveau des personnes individuelles en tenant compte de la distribution inégale des revenus à l'intérieur d'un pays.

Ces mesures de la capacité et de la responsabilité peuvent ensuite se combiner directement en un seul indicateur d'obligation : **l'Indice capacité-responsabilité (ICR)**. Le calcul peut être réalisé pour tous les pays et personnes en se basant sur les revenus, la distribution des revenus et les données d'émission de chaque pays. Le résultat chiffré dépend, bien sûr, des valeurs choisies pour des paramètres-clés comme le seuil de développement et l'année où l'on débute le calcul de la responsabilité. Ce qui est important, c'est que le système GDR propose une traduction opérationnelle directe des principes officiels de différenciation de l'ONU et qu'il le fait d'une façon qui préserve le droit au développement.

Selon les calculs indicatifs, les Etats-Unis, avec leur nombre important d'habitants situés au-dessus du seuil de développement de 20 US\$/jour (capacité), détiennent la plus grosse part mondiale d'émissions cumulées depuis 1990 (responsabilité) et sont donc la nation avec l'indice de capacité-responsabilité le plus élevé (32 %). L'Union européenne suit avec une part de 25 %. La Chine, quoiqu'encore relativement pauvre, est suffisamment grande pour avoir une part assez considérable de 6,6 %, ce qui la place non loin du Japon et de ses 7,4 %. L'Inde est aussi très grande, mais plus pauvre, ce qui la met loin derrière avec une part de 0,8 %.

Les Etats doivent s'engager de façon déterminée dans la coopération Nord-Sud

Répartir l'obligation mondiale d'atténuation selon cette méthode conduit à des résultats saisissants. Tout d'abord, cela montre avec la plus grande clarté que les Etats doivent s'engager de façon déterminée dans la coopération Nord-Sud – y compris par des transferts financiers et technologiques. C'est en effet une composante indispensable de tout régime viable de stabilisation du climat. Les obligations nationales des pays du Nord avec un ICR élevé dépassent en effet, et de loin, les réductions qu'ils peuvent faire chez eux. En fait, la plupart du temps, leurs obligations dépasseront leurs émissions nationales totales ! Cela signifie que les plus riches et les plus émetteurs reçoivent des allocations négatives, seul moyen d'ouvrir assez d'espace atmosphérique pour les pays en développement.

Cette situation reflète la vérité incontournable de l'effet de serre. Même si les pays riches réduisent leurs émissions nationales à zéro ou proche de zéro, ils devront encore rendre des réductions importantes possibles ailleurs – dans des pays qui n'ont pas la capacité (ni la responsabilité) de réduire leurs émissions assez vite et assez fort, en tout cas pas sans l'assistance des autres.

Les changements climatiques sont une menace qui demande une coopération au-delà de la division entre les riches et les pauvres. Il n'y a pas de solution qui sauvera le petit nombre. L'avenir des riches dépend de leur solidarité avec les pauvres. ♦